



USAGES
PARCS ET JARDINS
(UPJ)
Horaire 2022

Article 3 – Horaire

Cet article est complété par le planning horaire ci-dessous :

Horaire	Jours	Heures/ semaine	Heures/ jour	Heures totales
Du 1^{er} janvier au 4 février 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30	20	37 h 30	7 h 30	150 h 00
1 ^{er} janvier – jour férié reporté au lundi 3 janvier 2 janvier – jour férié reporté au mardi 4 janvier 5 janvier – jour de vacances (solde 2021) 6 et 7 janvier – jours à compenser	2 1 2		8 h 30	17 h 00
Du 7 au 28 février 7h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00	16	42 h 30	8 h 30	136 h 00
Du 1^{er} mars au 28 octobre 7h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00	151	45 h 00	9 h 00	1 359 h 00
<u>Jours fériés :</u> 15 et 18 avril (vendredi Saint – Pâques) 26 mai (Ascension) 6 juin (Pentecôte) 1 ^{er} août (fête nationale) 8 septembre (Jeûne genevois)	6		8 h 30	51 h 00
<u>Vacances d'été :</u> 27 mai (pont de l'Ascension) 9 septembre (pont du Jeûne genevois)	15 2		8 h 30 0 h 00	127 h 30 0 h 00
Du 31 octobre au 18 novembre 7h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30	15	42 h 30	8 h 30	127 h 30
Du 21 novembre au 31 décembre 7h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30	23	40 h 00	8 h 00	184 h 00
22 décembre fermeture des chantiers à 15h30 23 décembre – jour de vacances 25 décembre – jour férié reporté au 26 décembre 27 au 29 décembre – jours de vacances 31 décembre – jour férié avancé au 30 décembre	1 1 1 3 1		7 h 00 8 h 30 8 h 30 8 h 30 8 h 30	7 h 00 8 h 30 8 h 30 25 h 30 8 h 30
Totaux annuels	260			2 210 h 00

Les heures travaillées lors des ponts de l'Ascension et du Jeûne genevois doivent être payées à 125 %.